

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 7 août 2023 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine Hugo Carle ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller monsieur Yves Morin a motivé son absence.

Madame Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2023-08-R12573

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2023-08-R12574

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
- 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2023
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
5. Incendie et sécurité publique
- 5.1 Démission pompier – Brad Marga
- 5.2 Lave-auto – Fibrose kystique
- 5.3 Borne sèche – Lac des Pères
6. Travaux publics
- 6.1 Adoption du plan d'ingénieurs
7. Hygiène du milieu et environnement
- 7.1 Appels d'offres – BAC 2024
8. Urbanisme et développement économique/touristique
- 8.1 Fin du moratoire permis de séjour roulottes
- 8.2 Avis de motion pour un projet de Règlement de concordance au Schéma d'aménagement – permis de séjour roulottes
9. Loisirs, culture et bibliothèque
10. Responsabilité sociale
11. Varia, correspondances et autres
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2023 2023-08-R12575

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2023-08-R12576

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 187 113,77 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	10 685,90 \$
Comptes à payer :	125 261,70 \$
Salaires :	51 166,17 \$

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Administration

5.0 Incendie et sécurité publique

5.1 Démission pompier – Brad Marga 2023-08-R12577

Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'accepter la démission du pompier volontaire, monsieur Bard Marga.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Lave-auto: Fibrose kystique 2023-08-R12578

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lyrette propose et il est résolu de tenir le lave-auto pour la fibrose kystique le 29 août 2023 et de défrayer le coût du repas des bénévoles (pizza) ainsi que les breuvages.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Borne-sèche – Lac des Pères 2023-08-R12579

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser monsieur Kevin Ethier-Turmaine à effectuer une demande au ministère de la Faune pour l'installation d'une borne-sèche au Lac des Pères.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Travaux publics

7.0 Hygiène du milieu & environnement

7.1 Appels d'offres – Bac 2024
2023-08-12580

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *des bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine* dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

PROPOSÉ PAR Sylvie Leclair
APPUYÉE PAR Mélanie Renaud
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de ***bacs roulants et/ou les mini-bacs de cuisine*** nécessaires aux activités de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour l'année 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2024, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;
- QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

8.1 Fin du moratoire permis de séjour roulottes 2023-08-12581

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu de mettre fin au moratoire concernant le permis de séjour roulottes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8.1 Avis de motion pour un projet de Règlement de concordance au Schéma d'aménagement – permis de séjour roulottes 2023-08-12582

Avis de motion est lancé par la conseillère Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement – permis de séjour roulottes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9. Loisirs, culture et bibliothèque

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

12. Parole au public et période de questions

13. Levée de l'assemblée 2023-08-R12583

Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h04.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière